

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 38– 30 janvier 2004

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>. Bientôt un site européen avec une page France

-
- 1 – Préparation du 8 mars ;
 - 2 – Texte adopté par le Collectif national droits des femmes sur la laïcité et l'égalité des sexes ;
 - 3 – Réunion public du collectif laïque et féministe ;
 - 4 – Collectif « une école pour tous ; contre les lois d'exclusion » ;
 - 5 – Formation intersyndicale femmes 11 et 12 mars
 - 6 – Contre la fermeture du centre de documentation du service des droits des femmes ;
-

1 – Préparation 8 mars

Une première réunion a eu lieu le 27 janvier à l'initiative du Collectif national pour les droits des femmes qui a présenté sa proposition d'une manifestation unitaire le samedi 6 mars contre tout retour en arrière, pour les droits des femmes.

Etaient représentés : Alternatifs,, Sud Santé, CGT, Socialisme Libertaire, Sud Etudiant, Ni putes Ni soumises, Mixité, Femmes en noir, Droits des femmes mairie de St Ouen, Femmes Solidaires, Parti socialiste, SOS Femmes alternatives, LDH, Une école pour tous, Collectif contre le publipsexisme, Acord (femmes turques) UFAL, Cadac, CNDF, JCR, LCR, La Meute, Planning Familial, Commission femmes Amnesty international, Parti Communiste, FSU, Marche Mondiale des Femmes, SUD PTT, Alliance des femmes pour la démocratie, Lutte Ouvrière, Panthères Roses.

Il y a consensus sur l'importance d'un 8 mars fort et unitaire pour répondre aux attaques gouvernementales tous azimut et à l'avancée des intégrismes, pour défendre les droits des femmes. Des revendications ont commencé à être discutées.

Une nouvelle réunion est convoquée pour le mardi 2 mars, Bourse du travail, métro République à 18h.

2 – Texte adopté par le CNDF sur la laïcité et l'égalité des sexes (paru dans Libération)

Texte du Collectif national pour les droits des femme, écrit par Josette Trat puis adopté après amendements à sa dernière réunion nationale. Paru dans Libération.

La défense de la laïcité et de l'égalité des sexes mérite mieux qu'un débat simplificateur et qu'un projet de loi électoraliste.

Nous dénonçons tous les amalgames cultivés depuis le 11 septembre 2001, selon lesquels jeunes issus de l'immigration = musulmans = intégristes = terroristes. En France, ces jeunes des deux sexes ont des convictions diversifiées mais elles et ils ont tous en commun d'être en butte à un contrôle policier de tous les instants et victimes de discriminations inacceptables, notamment à l'embauche ou dans l'accès au logement.

Pour lutter contre les humiliations et retrouver leur dignité, certain(e)s jeunes de confession musulmane, inspiré(e)s ou non par des imams fondamentalistes, ont choisi de mener une bataille politique pour le droit des jeunes filles à porter le voile à l'école, ou dans les services publics en tant que salariées. C'est se tromper de lutte. Le principe de séparation entre les Eglises et l'Etat obtenu en 1905 est le résultat d'un combat de plus d'un siècle pour la liberté de conscience et contre les prétentions de l'Eglise catholique à gouverner le pays selon ses normes. La laïcité est une chance : c'est la possibilité pour les jeunes d'apprendre à se connaître et à se respecter indépendamment de leurs affiliations religieuses ; à l'inverse, la multiplication des signes religieux à l'école risque d'encourager la division et tous les sectarismes. La laïcité, c'est la garantie que la liberté d'enseignement et de discussion ne sera pas limitée par des normes religieuses.

Aujourd'hui, il ne faut pas moins mais plus de laïcité : suppression du concordat en Alsace et Moselle ; suppression des aumôneries dans les collèges et lycées d'externat ; suppression des subventions publiques aux écoles privées. Proposer cela, ce n'est pas remettre en cause le droit d'exercer son culte. C'est considérer que l'engagement religieux est une affaire privée et que l'école n'a pas à connaître les convictions religieuses

des unes et des autres pour faire son travail d'éducation. Par ailleurs, les musulmans doivent pouvoir faire construire des mosquées sans tracasseries administratives.

Au nom de la solidarité avec les jeunes des quartiers populaires contre le racisme, certaines personnalités nous invitent à censurer nos critiques à l'égard du voile. Elles se trompent. Quel que soit le sens donné à titre personnel par une minorité de jeunes filles musulmanes au port du voile (et nous savons qu'il est multiple), le port du voile prend le même sens dans toutes les religions monothéistes, à partir du moment où il est présenté comme une prescription religieuse incontournable. Ce n'est en rien un symbole d'émancipation. Il s'agit, par ce biais, de stigmatiser le corps des femmes comme la source de tous les péchés, d'assimiler le désir sexuel et la sexualité à quelque chose de honteux. C'est un moyen de faire le tri entre les femmes «pudiques» et les autres. Les femmes non voilées, musulmanes ou non, sont ainsi désignées comme «impudiques» et rendues responsables des agressions et des viols qu'elles peuvent subir.

Nous avons combattu pour la liberté des femmes à disposer de leur corps, avoir les moyens de contrôler leurs maternités grâce à la contraception et à la liberté d'avorter en cas de besoin ; nous avons combattu pour que les femmes, comme les hommes, puissent exercer librement leur sexualité dans et hors mariage, sans être insultées ou stigmatisées. Ce combat reste d'actualité à la fois parce que le gouvernement sabre les budgets sociaux, mais également parce que la vieille morale traditionnelle qui veut enfermer les femmes adultes dans une fonction prioritaire, celle d'épouse et de mère, retrouve une nouvelle vigueur. Nous dénonçons également les partisans des nouvelles normes néolibérales qui assimilent la liberté à la liberté du marché, la prostitution à un choix, et la multiplication des références porno-graphiques dans la publicité à une émancipation sexuelle.

Les féministes et les antiracistes sont divisés sur l'opportunité d'une loi ou pas, sur la conception même de la laïcité, mais nous pensons toutes et tous que la défense de la laïcité et de l'égalité des sexes mérite mieux qu'un débat simplificateur par médias interposés et que le projet de loi gouvernemental électoraliste qui a réussi à nous diviser. Malgré nos divergences, associations, partis et syndicats devons retrouver le chemin de l'unité face au développement de la pauvreté qui touche en particulier les jeunes et les femmes seules avec enfants, face aux menaces multiples qui pèsent sur les droits des femmes, des chômeurs et des salariés des deux sexes. Seul le développement de l'action unitaire peut aider à sortir des replis identitaires.

Le 8 mars doit être l'occasion pour toutes les féministes et toutes celles et tous ceux qui veulent défendre les droits des femmes de se retrouver.

3 – Réunion publique de la coordination laïque et féministe

La coordination laïque et féministe invite toutes celles et ceux qui veulent se mobiliser pour une loi contre les signes religieux et contre les intégrismes en général, à une réunion publique :

Jeudi 5 février – 19h30 au Gymnase Auguste Renoir 1 square Auguste Renoir 75014 Paris Métro : Porte de Vanves

"Pour une bonne loi, Pour l'égalité Hommes-Femmes, contre l'intégrisme"

Intervenants :

- Chahdorrt Djavann, romancière d'origine iranienne, auteure de « Bas les Voiles »
- Samira Cadasse, porte-parole nationale de Ni Pute Ni Soumise
- Anne-Marie Lizin, sénatrice belge, auteure d'un projet de loi contre les signes religieux à l'école en Belgique
- Bernard Teper, président de l'UFAL
- Jean-Claude Santana, enseignant à Lyon – La Martinière
- Kébir Jbil, président du mouvement des maghrébins laïques de France
- Corinne Lepage, présidente de CAP 21
- Yvette Roudy, présidente de l'Assemblée des Femmes

Réunion animée par Anne Zelensky, présidente de la Ligue du droit des femmes et Pierre Cassen, coordonnateur des 5 Appels pour une loi contre le port de signes religieux à l'école publique.

Communiqué de presse

POUR L'EGALITE HOMMES-FEMMES CONTRE LES INTEGRISMES, LA COORDINATION LAIQUE ET FEMINISTE (CLF) EST NEE!

Depuis la décision du Président de la République de légiférer contre les signes religieux, des groupes et des dignitaires islamistes de tous pays multiplient menaces et intimidations contre notre pays.

Ces actes sont relayés, en France, par des manifestations de jeunes filles voilées, solidement encadrées par un service d'ordre intégriste masculin, qui relaient un message hostile à la laïcité ,à l'égalité hommes - femmes et au droit des femmes à leur émancipation.

Les associations ,ci-dessous mentionnées, toutes favorables à un sursaut républicain face aux intégrismes en général, et à l'islamisme en particulier, se sont regroupées en une Coordination Laïque et Féministe (CLF).

Dans un premier temps, elles affirment leur soutien à une loi contre les signes religieux à l'école tout en demeurant attentives aux initiatives annoncées par le Président de la République concernant les services publics et les entreprises notamment. Dans l'école publique, elles estiment que l'interdiction de tous signes religieux VISIBLES facilitera l'application de la loi.

Elles soulignent la nécessité, au nom de la protection de l'enfance et pour éviter l'enfermement communautaire, d'une interdiction s'étendant, dans les écoles privées, aux signes religieux directement sexistes.

Elles demandent aux pouvoirs publics et aux parlementaires de ne pas faiblir devant les diverses menaces graves dont la France a fait l'objet depuis l'annonce de cette loi.

Elles annoncent une réunion publique commune le 5 février à Paris.

Elles soutiennent avec force et vigueur tous les programmes d'action des signataires comme la série d'actions de NI PUTES NI SOUMISES concernant le premier anniversaire de la marche de l'égalité ou les réunions publiques de FEMMES SOLIDAIRES et de l'UFAL en province .

Elles appelleront à une participation massive aux manifestations de la "journée des femmes" du 6 mars, à Paris comme dans toutes les villes de province, afin de marquer l'attachement de la France au principe républicain de l'égalité des sexes ,pierre angulaire de la République du 21e siècle ,et du droit des femmes à leur émancipation systématiquement contesté par les intégrismes religieux.

In fine, elles appellent toutes les organisations attachées à la laïcité et au droit des femmes à rejoindre la CLF!

4 –Collectif « une école pour tous ; contre les lois d'exclusion »

APPEL

- Parce que nous luttons pour l'égalité : La loi en préparation visant à interdire à l'école les « signes religieux ostensibles » est une loi d'exception, construite sur mesure pour exclure les élèves portant le « foulard ». Même si elle est présentée comme une loi générale, s'appliquant à toutes les religions, personne n'est dupe : c'est du foulard dit islamique, et de lui seulement, qu'il est question depuis six mois. Nous refusons cette hypocrisie, et nous nous opposons à ce projet liberticide et discriminatoire, qui favorise les replis communautaires et entretient toutes les suspicions et oppositions artificielles - entre « la France » et « les immigrés », entre « la République » et « l'Islam », ou encore entre les diverses confessions.

- Parce que nous luttons pour le droit à l'éducation pour toutes et tous : Quoi qu'on puisse penser du port du foulard et du refus de l'enlever à l'école, ce refus ne justifie pas une mesure aussi grave que l'exclusion de l'école publique. Quelles que soient ses déficiences, le service public d'éducation est un espace irremplaçable où les élèves peuvent acquérir des savoirs, des savoirs-faire et des diplômes qui comptent parmi les principaux instruments de leur émancipation. Le droit à l'éducation pour tous et toutes est un acquis démocratique auquel nous ne sommes pas prêt-e-s à renoncer, alors que l'école est elle-même traversée par des problèmes nombreux et profonds, auxquels il est plus que temps de s'attaquer.

- Parce que nous luttons pour la laïcité : La loi envisagée est présentée comme un « rappel » nécessaire des principes laïques, qui auraient été « oubliés » ces dernières années. Or, la laïcité, définie par les lois de 1881, 1882, 1886 et 1905 constitue une garantie pour la liberté de conscience et l'éémancipation des hommes et des femmes en dehors du dogme religieux. C'est une obligation qui concerne les locaux, les programmes scolaires et le personnel enseignant, et non les élèves. Aux élèves s'imposent des règles comme l'assiduité à tous les cours ou le respect d'autrui, mais il n'est pas légitime de multiplier les exigences pour des jeunes en formation, qui viennent à l'école précisément pour apprendre, se former et se construire.

- Parce que nous nous inscrivons dans les grandes luttes du féminisme : Cette loi est présentée comme une mesure « féministe », destinée à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en s'attaquant à un symbole d'oppression. Or, si nous refusons que des femmes soient tenues de porter le foulard sous la contrainte, nous refusons aussi que d'autres femmes soient tenues de le retirer sous la contrainte. On ne s'émancipe pas par la répression mais par la conquête de droits ; et les grands combats féministes n'ont jamais pris la forme d'une demande de répression contre des femmes : c'est pour gagner des droits (celui de voter, de travailler, de disposer de leur corps) que les femmes ont toujours lutté. Une loi qui pénaliserait des fillettes et des jeunes

filles seulement et seulement celles-ci (car, en fait, ni aucun garçon, ni aucun homme ne seront frappés par cette loi !), est un précédent qui, d'un point de vue féministe, n'augure rien de bon.

- Parce que nous luttons pour la justice sociale : Ce que nous n'acceptons pas, c'est enfin que la jeune musulmane qui porte un foulard joue le rôle d'un bouc émissaire, sur lequel on s'acharne pour mieux oublier les logiques de domination et d'exclusion qui traversent notre société : libéralisation de l'économie, chômage de masse, précarisation des salarié-e-s, extension du contrôle social et des logiques sécuritaires, permanence des discriminations racistes et de l'inégalité sociale entre hommes et femmes.

Notre combat est un combat démocratique, laïque, et féministe. Nous refusons qu'il soit assimilé à une démarche intégriste et réactionnaire, que nous combattons sans ambiguïté. Cette loi est une opportunité inespérée offerte à tous les réactionnaires de prendre dans le débat public une place que, dans leur grande majorité, les citoyen-ne-s de France leur refusent.

Nous appelons donc les citoyen-ne-s à se mobiliser contre cette loi qui porte atteinte aux principes de la laïcité, à l'égalité entre hommes et femmes et aux droits humains.

Nous appelons à un :

- 1/ Rassemblement devant l'Assemblée Nationale, le mercredi 4 février 2004 à 17h
- 2/ Réunion publique le vendredi 6 février 2004 à Paris
- 3/ Manifestation le samedi 14 février 2004 à Paris

Des collectifs locaux sont en train de se former. Nous vous tiendrons informé-e-s des prochaines signatures et initiatives. Contact : Collectif Unitaire Une école pour tous-tes Contre les lois d'exclusion C/O CEDETIM 21ter rue Voltaire 75011 Paris, Tél. : 01 43 71 62 12 cedetim@reseau-ipam.org

5 – Formation intersyndicale femmes 11 et 12 mars 2003

Pour la 7ème année consécutive, l'Intersyndicale Femmes vous propose d'assister à ses deux journées de formation. Ces «Journées insyndicales» sont l'occasion de combiner la formation, les témoignages et la confrontation des différents points de vue afin, ensemble, de faire avancer les droits des femmes dans et hors le lieu de travail. Ces journées sont ouvertes à toutes et à tous, dans la limite des places disponibles ! Alors, contactez au plus vite vos syndicats !

Pour la CGT : fem-mixite@cgt.fr ; Pour la FSU : anne.leclerc@fsu.fr ; Pour l'Union syndicale G10 Solidaires : martin@sudptt.fr ; Pour les autres : martin@sudptt.fr

Lieu : BOURSE DU TRAVAIL DE St DENIS – rue Génin Métro Porte de Paris (sortie Ville – tout près)

Jeudi 11 mars 2004, 9h00-10h00, Accueil des participant-es
10h00, Introduction générale aux deux journées

10h00 - 13h00

L'EUROPE SE CONSTRUIT, QUELS ENJEUX POUR LES DROITS DES FEMMES

- * La construction de l'Europe et les conséquences sur la vie des femmes -
- * Les différentes conceptions de l'égalité en Europe
- * Après l'Assemblée Européenne pour les Droits des Femmes, quelles mobilisations
- * Débat

14h30 - 18h30

LES CONSÉQUENCES DE LA LOI FILLON SUR LES RETRAITES DES FEMMES

- * La loi Fillon, où en est-on, les derniers décrets -
- * Toulouse, un exemple de mobilisation - l'Intersyndicale femmes Toulouse
- * Quelles mobilisations encore possibles ?
- * Débat

Vendredi 12 mars 2004

09h00 - 13h00

LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE

* Quels sont les projets du gouvernement ? Quelles réponses ? Comment garantir le droit à la santé et à l'égalité pour tous et toutes ? Quelles conséquences sur la vie des femmes ? - Interventions de nos responsables syndicaux sur cette question.

* Débat

14h00 -16h45

FEMMES, FÉMINISME, MOUVEMENT SYNDICAL, MOUVEMENT SOCIAL

* Présentation et Table-ronde avec présence de responsables de l'Intersyndicale femmes

* Débat

CONCLUSION

6 - Contre la fermeture du centre de documentation du service des droits des femmes.

13 janvier 2004. Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur la prochaine fermeture du centre de documentation du service des droits des femmes et de l'égalité. Considéré comme l'unique centre de ressources à compétence nationale traitant de la vie des femmes, cette structure accueille aussi le conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale. Le fonds documentaire du centre est d'une grande richesse et il s'adresse à un large public. Un accueil personnalisé par un personnel compétent a fait jusqu'à présent la satisfaction de ses utilisateurs.

Or, il serait question très prochainement d'un déménagement du service du droit des femmes et aucune place pour le centre de documentation ne serait prévue. La disparition de ce centre et de ses archives est inquiétante. Elle lui demande en conséquence de l'informer sur l'avenir de ce centre de documentation.

Ecrivez à : Madame Nicole Ameline, déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, 10-16 rue Brancion, 75015 Paris pour demander que ce Centre puisse demeurer au Service des Droits des Femmes.